



## Point no 8 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au traitement de la motion de la Grappe « Pour que Milvignes devienne une commune exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école »

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

La motion intitulée « Motion pour que Milvignes devienne une commune exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » a été déposée le 19 octobre 2017 par le groupe d'entente communale, La Grappe, représenté par Mme et Messieurs les Conseillers généraux A. Decnaeck, D. Bena, P.-A. Dubois, P. Egli, R. Gygi et S. Ischer et acceptée par le Conseil général à l'unanimité le 16 novembre 2017. En bref, les motionnaires relevaient que la Commune se devait d'assurer la sécurité de ses écoliers et mentionnaient quelques endroits jugés dangereux sur le territoire de Milvignes.

Ils invitaient le Conseil communal à prendre des mesures concrètes pour accroître la sécurité sur les chemins de l'école, en s'inspirant des bonnes pratiques utilisées dans d'autres régions et pays, et ainsi positionner Milvignes comme une commune exemplaire en matière de sécurité pour les enfants, sur le chemin de l'école.

### Réflexions du Conseil communal

Le Conseil communal, préoccupé lui aussi par la sécurité, non seulement des écoliers, mais de tous les usagers des chemins piétonniers, s'est penché sur cette problématique.

L'analyse est claire : la commune de Milvignes fait face à un trafic de transit assez conséquent avec plusieurs routes cantonales qui traversent ses trois villages et à l'intérieur même de ses frontières communales, elle est confrontée à un trafic croissant avec le développement de plusieurs projets de constructions. La densification de la zone à bâtir va engendrer une augmentation de trafic avec, à gérer, une problématique de nuisance sonore près de lieux d'habitation et de sécurité tant pour les piétons que pour les automobilistes.

Il est important de préciser à ce stade que la révision du Plan d'aménagement local (PAL), entamé cette année et inscrit dans la mise en application de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, impose certains prérequis obligatoires pour les Communes. Il s'avère, par ailleurs, qu'un plan directeur des chemins piétonniers en fait partie.

Le développement vers l'intérieur autour des infrastructures de transport est une thématique forte de cette révision. Il est donc impératif pour la Commune d'établir un Plan directeur plus large que le cadre imposé par la révision du PAL, en y intégrant la circulation en général, afin d'optimiser les infrastructures existantes et de prévenir au mieux les éventuels problèmes liés au développement de Milvignes.

Au vu des éléments ci-dessus et conscient de la problématique de circulation au sens global du terme, le Conseil communal a décidé de mandater un bureau spécialisé dans la mobilité et la circulation afin d'obtenir un diagnostic aussi exhaustif que possible en matière de sécurité piétonne et routière.

Cette étude portera également sur un concept de stationnement dans le but de porter une attention particulière aux espaces non bâtis et de maintenir, voire développer, des espaces publics de qualité.

Ce diagnostic établi, le Conseil communal pourra prendre les mesures qui s'imposent pour le confort et la sécurité de ses habitants, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

Le mandat doit débuter début janvier 2019 pour se terminer en juin 2019.

En résumé, le Conseil communal souhaite disposer d'un plan directeur de circulation, au sens large du terme incluant la mobilité douce et d'un concept de stationnement.

Ces deux outils de planification permettront un développement harmonieux du territoire grâce à la définition d'un réseau de déplacement cohérent et efficace et une meilleure gestion des places de stationnement.

Les autorités souhaitent ainsi améliorer le confort et la sécurité des différents usagers de la route, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

## **Projets réalisés ou en cours, relatifs à des aménagements en matière de sécurité**

Le Conseil communal n'a pas attendu que les démarches précitées se concrétisent pour agir sur le terrain.

En effet, plusieurs projets ont vu le jour ou sont en cours de réalisation ou de réflexion.

Citons quelques exemples :

- La route de Sombacour à Colombier : son réaménagement a fait l'objet d'une demande de crédit au Conseil général. Les arrêts de bus, construits selon la LHand, sont opérationnels. Les marquages et aménagements encore prévus sont dans l'attente des travaux du canton sur ce tronçon (2020)
- Secteur Racherelles, Beauregard, Nicole, Courberaye à Auvernier : une demande de crédit a été soumise à votre Autorité pour des aménagements piétonniers. Les travaux seront réalisés en 2019
- Rues du Collège/ Prélaz à Colombier : suite à des fuites dans les conduites souterraines qui nécessiteront d'importants travaux dans ce secteur, le réaménagement en surface a été étudié, afin de sécuriser le cheminement piétonnier. Ce projet a été présenté à la commission technique
- A Bôle, le chemin piétonnier de la rue du Lac, route de Chasselas et la rue du Verger a été réalisé dans le cadre du projet de « La Prairie »
- La RC174 (Route cantonale Brena-Peseux) fait l'objet actuellement d'importants travaux ; sur ce tronçon également, les réaménagements pour les piétons, cyclistes et usagers des transports publics, ont fait l'objet d'une attention toute particulière
- A Bôle encore, des aménagements (pose de « pole cones », marquage au sol,..) sur la RC173 (route de la Gare )ont été réalisés. Ce tronçon continue de faire l'objet de réflexions. Une rencontre a eu lieu avec un représentant du BPA(Bureau de Prévention des Accidents) pour identifier les mesures concrètes que nous pouvons encore réaliser afin d'augmenter la sécurité piétonne, notamment celle des enfants.

- A Auvernier, la présence du patrouilleur a été jugée superflue, deux ans après la suppression des feux de signalisation. Le Conseil communal, dans son rapport et sa demande de crédit pour le réaménagement de la traversée d'Auvernier et la mise en zone 30km/h, avait promis de maintenir la présence du patrouilleur durant un an, afin de permettre aux enfants de s'habituer à l'absence de feux de signalisation. Le Conseil communal a prolongé ce mandat d'un an afin s'assurer que les usagers aient intégré ce nouveau mode de traversée de chaussée. Cette traversée ne pose plus de problème aujourd'hui
- Alentours du collège des Mûriers : pose d'un panneau « Triflash » lumineux indiquant la présence d'une école ; aménagement de places « dépose-minute » ; la réflexion se poursuit quant à d'autres aménagements (cheminement piétonnier,...)
- Création de trois zones de rencontre (20km/h) dans nos trois villages

La liste n'est certainement pas exhaustive, tant il est vrai que nous agissons ponctuellement à divers endroits de la commune au fur et à mesure de constatations faites sur le terrain par nos agents de sécurité publique, par les employés de la voirie ou par des citoyens.

## Réponse à la motion

Au vu des éléments précités et de l'étude de mobilité au sens large qui va débuter en début d'année prochaine, il apparaît prématuré au Conseil communal de livrer des réponses précises sur toutes les mesures à prendre, même s'il a pu vous livrer quelques éléments de réponse ci-dessus. La problématique de la sécurité piétonne sur le chemin des cinq établissements scolaires concernés s'inscrit dans un concept global qui ne pourra être défini qu'après rendu de l'étude précitée.

Fort de sa volonté de répondre de manière exhaustive à la demande des motionnaires, le Conseil communal vous recommande de refuser le classement de la motion, lui permettant ainsi d'y revenir dans un délai maximum d'un an avec des propositions concrètes et applicables.

Le Conseil communal

Colombier, le 25 octobre 2018